



Commune d'Oiselay-et-Grachaux

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2022

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, René Gruhier, Michel Maschino, Julien Olivier, François Carquigny, Marie-Jo Pialat, Mylène Griset-Mesnier, Lucie Baudier, Marie-Jo Pialat, Germain Bilat, Julien Olivier, Carlos Madeira Branco.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier.

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

I. Création d'un poste permanent – adjoint technique

Actuellement, le poste d'adjoint technique (pour le ménage des locaux communaux) est d'une durée de 5h hebdomadaires.

Le contrat de l'agent en cours arrivant à terme au 31 janvier 2022, le maire demande s'il est justifié de garder un tel contrat pour 5h / semaine.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un nouveau poste d'adjoint technique pour l'entretien des locaux communaux à hauteur de 3h30 hebdomadaires.

II. Création d'un emploi permanent – adjoint d'animation

Actuellement, la mission de surveillance de la montée des enfants dans le bus est effectuée par l'agent en charge de l'entretien des locaux communaux.

Le contrat de l'agent en cours arrivant à terme le 31 janvier 2022, le maire explique qu'un nouveau contrat peut être créé uniquement pour cette tâche.

Le maire explique que ce poste serait de 2h hebdomadaires, soit 1h35 annualisées (pas de travail lors des congés scolaires) = 1,58/35^{ème}.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un nouveau poste d'adjoint d'animation pour la surveillance des enfants au bus à hauteur de 2h00 hebdomadaires (1h35 annualisées)

III. Autorisation de recrutement sur un emploi permanent - remplacement

Le maire propose d'autoriser, pendant toute la durée de son mandat, le recrutement des agents contractuels dans pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre une délibération permettant le recrutement en remplacement d'un agent indisponible.

IV. Travaux voirie 2021 – nouveau devis

Le maire rappelle la délibération n°4 du 18 mars 2021 concernant les travaux de voirie 2021 sur la commune d'Oiselay-et-Grachaux.

Le devis des travaux s'élevait à un montant de 53 560,39 € HT.

Suite à l'avancée des travaux, il s'est avéré nécessaire de modifier les travaux initialement prévus. (Mise en place d'un merlon voix de chaux avec une zone de rétention d'eau). Le nouveau devis de travaux de voirie s'élève à un montant de 55 131,68 € HT.

Le conseil estime ne pas avoir assez de renseignements sur la technicité et la plus-value des travaux envisagés et demande un rendez-vous avec Ingénierie 70 pour avoir plus d'informations.

Le Conseil municipal décide donc, à l'unanimité, de refuser le devis et de revoir sur place les modifications techniques proposées avec Ingénierie 70.

V. Subventions aux associations – Exercice 2022

Différentes demandes de subventions sont parvenues en mairie pour l'exercice 2022.

Pour chacune des associations ayant déposé un dossier, le conseil municipal a tenu compte des manifestations réalisées en 2021, des prévisions 2022 et du besoin en fond de roulement.

Fort de ces éléments il est proposé d'attribuer les subventions aux associations ainsi :

- ***Les chênes d'argent pour une subvention de 150 €,***
- ***Les Bogs pour une subvention de 400 €,***
- ***Le Patrimoine de Oiselay et Grachaux pour une subvention de 300 €,***
- ***L'amicale des sapeurs-pompiers pour une subvention de 500 €,***
- ***La Romaine (club de football de Fretigney-Velloreille) pour une subvention de 150 €.***

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, d'accorder ces subventions aux associations citées au titre de l'exercice 2022.

VI. Réflexion sur le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal de Voirie de la Croisée

Au sein du Conseil municipal, nous avons pris la décision de nous retirer du syndicat en raison de l'inadéquation entre le coût de la mission et la prestation proposée.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de transmettre cette décision au Syndicat afin de recueillir l'avis des membres du Syndicat sur la sortie de la commune de Oiselay et Grachaux.

Sujets divers :

- Convention tripartite entre la Fondation du Patrimoine, la Mairie et l'association du Patrimoine de Oiselay et Grachaux,
- Devis DEMOULIN – chemin de PLU
- Gazette
- Recensement
- Questions diverses.

**Le Maire,
Christelle CUENOT**

